

## COMITE SYNDICAL DU PETR PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUICHE

**Mardi 11 juillet 2023 – 18h00 – Gacé**

### COMPTE-RENDU

---

Etaient présents : M. Jean-Philippe BALLOT, Mme Brigitte CHOQUET, M. Karim BOUNAB, M. François CARBONELL, M. Pierre COUPRIT, Mme Sylvie GAYON, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Véronique HELLEUX, M. Philippe JIDOUARD, M. Michel LERAT, M. Frédéric LEVEILLE, M. Alain LOLIVIER, M. Gilles MALLET, Mme Nelly NOGUES, M. Roger RUPPERT, M. Gérard VIEL.

Etaient excusés : M. Jean-Luc BEAUFILS, M. Stéphane DIF qui a donné pouvoir à Nelly NOGUES, M. Sébastien GOURDEL, Mme Martine GRESSANT, M. Hervé HAREL, M. Dominique NETZER qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Philippe VAN-HOORNE.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de pouvoirs : 2

M. Philippe JIDOUARD est désigné secrétaire de séance.

1

---

Le Président, Frédéric LEVEILLE, accueille les membres présents, et fait part des excuses et des pouvoirs pour cette réunion.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 7 FEVRIER 2023**

Compte-rendu adressé aux membres du Comité avec la note de synthèse.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 7 février 2023.

**En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

#### **DELIBERATION N° 2023 – 07 – 01**

#### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1**

Le Président rappelle que lors du vote du budget primitif 2023 intervenu le 7 février 2023, le PETR a créé un « compte de tiers » en section d'investissement, en dépenses et en recettes, afin de faire transiter sur notre compte une part de la subvention SEQUOÏA perçue par le PETR mais reversée au TE61.

La somme destinée au TE61 figure ainsi en dépense et en recette.

Dans la pratique, il a fallu annuler des mandats faits vers le TE61 pour cause de libellé incorrect du compte 4581 en dépenses d'investissement et du compte 4582 en recettes d'investissement, à la demande de la Trésorerie.

Il nous faut préciser qu'il s'agit de l'opération n°1 (au cas où il y aurait ensuite une opération n°2 nécessitant un autre compte de tiers).

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°1,

N° DM	Date DM	Objet	Montant
1	11/07/2023	Numéro sur opération de mandat – compte de tiers 4581 – Dépenses à subdiviser par opération de mandat 45811 – Dépenses à subdiviser par opération de mandat	-126 500,00 € 126 500,00 €
		<b>Total dépenses investissement</b>	<b>0,00 €</b>
		Numéro sur opération de mandat – compte de tiers 4582 – Dépenses à subdiviser par opération de mandat 45821 – Dépenses à subdiviser par opération de mandat	-126 500,00 € 126 500,00 €
		<b>Total recettes investissement</b>	<b>0,00 €</b>

- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette décision.

**DELIBERATION N° 2023 – 07 – 02**

**OBJET : PROGRAMME ACTEE – SEQUOÏA, AUDITS ENERGETIQUES, ET NOUVEL APPEL A PROJETS**

Le Comité Syndical prend connaissance de l'état d'avancement des actions du programme SEQUOIA.

Les audits énergétiques du lot n°1 pour Argentan Intercom et la Ville d'Argentan : 22 bâtiments ont été audités. Les 18 restants le seront au mois de juillet.

Les audits du lot n°2 pour la CdC des VAM : les 7 audits prévus ont été réalisés et restitués.

Les audits du lot n°3 pour la CdC des Pays de L'Aigle : les 21 audits prévus ont été réalisés et restitués.

Les 4 audits supplémentaires réalisés dans le cadre d'un avenant au marché ont été réalisés sur Gacé (en cours de modification), Ecouché et Trun.

Des réunions de restitution et de présentation des audits ont été organisées avec chaque collectivité. Les collectivités doivent maintenant définir leurs priorités en matière d'intervention sur les bâtiments. Certaines ont déjà lancé des travaux d'amélioration.

Le programme de financement SEQUOIA a été prolongé de 6 mois, puis récemment jusqu'au 31 décembre 2023. Afin d'optimiser l'enveloppe financière réservée, le PETR a sollicité un transfert de fonds de l'axe n°1 du dossier de financement vers l'axe n°2 afin de prolonger le financement de l'économe de flux.

En effet, l'axe n°1 concerne les audits énergétiques. La mise en concurrence a permis de retenir l'agence AD'3E avec un coût inférieur au prévisionnel. Il reste donc des crédits SEQUOÏA qui ne seront pas utilisés.

L'axe n°2 concerne le poste de l'économe de flux du TE61 qui travaille sur les CdC Argentan Intercom et VAM. Les crédits SEQUOÏA prévus ont été consommés pour cet axe.

La FNCCR accepte de transférer 11 990 € de l'axe n°1 à l'axe n°2, ce qui permet de prolonger le cofinancement du poste de l'économe de flux qui poursuit son travail.

En termes de bilan financier, l'apport financier du programme SEQUOIA devrait être à la clôture du 15 septembre 2023 de 131 324,09 € d'aides sur 262 648,17 € de dépenses pour les 2,5 années du programme, soit 50%, réparti comme suit :

. 53 667,77 € d'aide SEQUOIA (soit 50 %), auxquels viennent s'ajouter 30 % d'aide de la Région Normandie, soit 95 468 € au total pour la réalisation des 72 audits énergétiques sur les bâtiments publics,

au bénéfice des 3 EPCI et des 2 Villes pôles d'Argentan et de L'Aigle. Le solde de 20 % ainsi que la TVA seront refacturés aux collectivités au second semestre 2023.

. 15 916,20 € d'aides (50 %) pour l'achat d'outil de mesure : sondes, caméras thermiques, GTB, logiciels de management énergétique.

. 55 740,12 € d'aides pour financer le poste d'économe de flux qui intervient sur Argentan Intercom et la CDC des VAM, et la mission de Conseil en Energie Partagé sur la Ville de L'Aigle.

Le groupement avait réservé une enveloppe de 203 400 €. La sous-consommation s'explique par les achats moindres d'outils de mesure et le coût moindre des audits réalisés par AD'3E par rapport à nos estimations avant l'appel d'offres.

Un nouvel appel à projets ACTEE dénommé « CHENE » a été publié par la FNCCR le 22 juin 2023. Le contenu change peu par rapport à SEQUOIA et les mêmes types de dépenses seront éligibles. Les candidatures sont à déposer pour le 25 juillet. Le TE61 prépare une candidature à l'échelle départementale. D'autres sessions d'appels à projets seront lancées régulièrement, avec possibilité de répondre ultérieurement.

**Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'approuver la modification du plan de financement du dossier SEQUOIA pour prolonger le financement du poste d'économe de flux et ainsi optimiser la consommation de la subvention SEQUOIA,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette décision.**

**DELIBERATION N° 2023 – 07 – 03**

**OBJET : VALORISATION DES CIRCUITS DE RANDONNEE PREMIUM**

3

Une information est faite au Comité Syndical sur l'état d'avancement de l'opération de valorisation des circuits de randonnée « Premium » qui a donné lieu à la création d'un groupement de commande entre les 3 EPCI du PETR.

Le PETR accompagne ses 3 CdC dans la mise en place et la structuration d'une offre de services expérimentale sur 14 circuits labellisés « Premium » (panneau d'information, signalétique, mobilier, numérisation, application smartphone de sentier d'interprétation...). L'opération sera financée via le programme européen LEADER.

A ce jour, l'opération coordonnée par le PETR est bien engagée.

Le groupement de commandes pour les équipements a été créé. Il est porté par Argentan Intercom. L'appel d'offres a été lancé le 30 mai et le retour des offres était fixé au 20 juin.

Le dossier a été téléchargé 21 fois.

3 entreprises ont répondu pour les 3 lots (3 sur le lot 1, 1 sur le lot 2, et 2 sur le lot 3).

Les offres ont été étudiées ce 4 juillet et ont permis de retenir 3 entreprises pour ces 3 lots :

- Lot n°1 : Totem de départ (RIS) et pupitres : Publicité Jezequel (22)
- Lot n°2 : Flèches de direction et mats : Ouest Gravure (49)
- Lot n°3 : Bancs design : Cyria (13)

Parallèlement, le PETR a consulté des prestataires pour la partie « prestations intellectuelles ».

Pour l'application numérique, 3 prestataires ont été sollicités : Natural Solutions pour la solution « Ecobalade », Ludentiss pour la solution « Randojeu », et Baludik pour la solution « Baludik ».

La commission a proposé de retenir l'application Baludik pour 1 900 € HT.

3 circuits sont concernés.

Pour l'application « Baludik » pour les jeux de piste numériques, 3 conférencières du patrimoine ont candidaté et ont été retenues pour 1 circuit Baludik chacune : Coline GORET « La Normandie à la

Loupe », Nadège VIVIER « Confidences Normandes », et Nina BOUHALLAB pour « La Barbichette ». 3 circuits sont concernés.

Pour la partie charte graphique, la graphiste Clara LEMARCHAND a été choisie pour la création de la charte graphique et la réalisation des visuels des RIS et des pupitres.

Pour les balises Baludik, 3 prestataires ont été consultés : Sérimages, TG Pub, et Launay Pub. Le devis de Launay Pub est le moins cher pour 410 € HT.

Le Département de l'Orne a été sollicité sur la création d'œuvres artistiques contemporaines dans le cadre de « Land Art » et a répondu favorablement. 3 circuits seront concernés.

Pour rappel, les fonds LEADER sont sollicités par chaque CdC pour les dépenses d'investissement, et par le PETR pour les dépenses de prestation intellectuelle et l'animation. Le PETR avait déjà pris une première délibération le 7 décembre 2022, qu'il convient de mettre à jour ce jour avec les derniers chiffres connus.

**Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **De confirmer et d'approuver la sélection des différents prestataires proposée par la commission, et de retenir :**
  - la solution Baludik pour l'application numérique pour 1 900 € HT,
  - les conférencières Coline GORET, Nadège VIVIER et Nina BOUHALLAB pour la création des contenus des circuits retenus pour l'application Baludik, pour respectivement 1 740 € HT, 1 550 € HT et 1 376 € HT,
  - la graphiste Clara LEMARCHAND pour la réalisation de la charte graphique pour 4 550 € HT,
  - l'entreprise Launay Pub pour la réalisation des balises Baludik, pour 410 € HT.
- **D'approuver le budget mis à jour de ce projet, d'un montant total de 11 526 € HT,**
- **De confirmer la demande de subvention de fonds européens Leader, pour un montant mis à jour de 7 376,64 €, soit 64 % du montant total du projet,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette décision.**

**DELIBERATION N° 2023 – 07 – 04**

**OBJET : SCHEMA D'ACCUEIL ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION (SADI)**

Le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) est le terme donné à la stratégie des territoires touristiques qui mènent une réflexion ou un projet autour de l'accueil dans les murs et hors les murs de leur Office de Tourisme, à l'échelle de leur territoire et de leur destination.

**OTN à votre service pour les accompagnements personnalisés SADI**

**Le SADI qu'est-ce que c'est ?**

Le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information - SADI - est le terme donné à la stratégie des territoires touristiques qui mènent une réflexion autour de l'accueil dans les murs et hors les murs de l'office, à l'échelle de sa destination. La prise en compte du parcours client, de ses attentes et de ses usages en sont le socle.

**Quelles étapes pour mettre en place un SADI sur son territoire ?**

L'équipe d'OTN apporte une méthodologie de cadrage, un coaching et une boîte à outils, permettant à l'OT de réaliser, à son rythme, toutes les étapes suivantes de son SADI.

- Tout d'abord, ce projet porte principalement sur la connaissance des parcours clients de la destination, nous vous coachons et vous mettons à disposition des outils pour affiner la connaissance de vos clientèles (travail de segmentation).
- Ensuite, le travail se concentre sur la réalisation d'un diagnostic des services d'accueil actuellement déployés par l'OT (dans et hors les murs), en lien avec les parcours clients précédemment identifiés. Au terme de cette étape, des marges de progrès doivent être identifiées par l'OT pour adapter et améliorer ses services d'accueil.
- Enfin, l'ultime étape dans la mise en place du SADI par l'OT, consiste à élaborer son schéma pour atteindre ses objectifs et les confronter aux pratiques des clientèles.

Suite à l'Assemblée Générale des Offices de Tourisme de l'Orne (OTO), et à l'intérêt de l'Office de Tourisme d'Argentan, le Président d'OTO a proposé au PETR de porter un SADI à son échelle sur les 3 CdC.

Cette prestation serait financée par l'association OTO, et mise en œuvre par l'association Offices de Tourisme de Normandie (OTN) qui propose cette prestation d'accompagnement. Cette action n'aurait donc aucun coût pour le PETR et ses CdC, mais nécessite un engagement minimum des partenaires impliqués.

**Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le lancement d'un SADI à l'échelle du PETR,**
- **De solliciter la prise en charge du SADI par OTO et sa réalisation par OTN,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.**

**DELIBERATION N° 2023 – 07 – 05**

**OBJET : PROGRAMME EUROPEEN LEADER 2023-2027**

Suite à la candidature Leader 2023-2027 déposée par le P2AO, la commission permanente de la Région a sélectionné les candidatures Leader et a retenu 18 candidatures parmi lesquelles celle du P2AO en lui attribuant une enveloppe de 1 518 703 € de crédits européens.

Le montant est inférieur à celui que nous avons sollicité, mais il permet tout de même d'envisager un soutien européen à de nombreux projets du territoire dans les prochaines années, ainsi qu'un soutien à l'ingénierie du PETR entre 2024 et 2027.

Une information est faite au Comité Syndical sur la maquette financière, les fiches-actions à mettre en œuvre (économie, services à la population, patrimoine et tourisme, coopération, et animation / gestion du programme Leader), et les adaptations demandées par la Région.

Une convention entre la Région et le PETR, porteur du Groupe d'Action Locale (GAL) Leader doit maintenant être signée pour officialiser le lancement du programme Leader 2023-2027.

La convention précise un certain nombre de points règlementaires, et elle comprend de nombreuses annexes telles que les fiches-actions du GAL, la maquette financière, la composition du Comité de Programmation, le règlement intérieur du Comité de Programmation, etc...

L'objectif est de signer la convention avec la Région avant fin août pour des questions réglementaires. Les premiers dossiers pourront ensuite commencer à être réceptionnés par le PETR avec une première programmation de dossiers envisagée en fin d'année 2023 / début 2024, ceci alors que des dossiers sont toujours en cours sur l'actuel programme 2015-2022.

**Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **De mettre en place le Groupe d'Action Locale (GAL) Leader pour le programme Leader 2023-2027,**
- **De désigner Sébastien GOURDEL comme titulaire représentant le PETR au sein du Comité de Programmation Leader, et Frédéric LEVEILLE comme suppléant,**
- **De confier la présidence du Comité de Programmation Leader au représentant du PETR,**
- **D'autoriser le Président du PETR et le Président du Comité de Programmation à signer la convention de mise en œuvre du programme Leader 2023-2027 avec la Région.**

**DELIBERATION N° 2023 – 07 – 06**

**OBJET : OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION (OCM) DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

Une présentation du projet de plan de financement de la future Opération Collective de Modernisation (OCM) pour le commerce et l'artisanat est faite au Comité Syndical.

Les critères définis par la Région est présentés lors du dernier Comité Syndical ne changeront pas, et ils devront être appliqués. Cependant, au sein d'une future OCM, d'autres critères pourront être mis en œuvre pour des dossiers qui seraient fléchés sur d'autres financeurs (CdC ou Département).

Une affectation des dossiers pourra donc être faite sur les différents financements pour tenir compte des règles de chaque financeur.

Il convient maintenant de définir le budget de cette future OCM et de procéder aux demandes de subventions de la Région.

Une simulation à 1,50 € de contribution des CdC avait déjà été présentée lors du dernier Comité Syndical à titre d'information :

<b>Simulation à 1,50 € / habitant par les CdC (à répartir sur 3 ans : 3 x 0,50 €)</b>		
<b>CdC et population</b>	<b>Part CdC</b>	<b>Part Région</b>
CdC Argentan Intercom (34 276 hab)	51 414 €	x 4 = 205 656 €
CdC VAM (14 608 hab)	21 912 €	x 2 = 43 824 €
CdC Pays de L'Aigle (26 103 hab)	39 154,50 €	x 4 = 156 618 €
Sous-totaux	112 480,50 €	406 098 €
<b>Budget Total OCM 2023-2026</b>	<b>518 578,50 €</b>	

La Région nous a rappelé récemment que l'aide régionale maximale mobilisable est de 400 000 € par CdC. Pour exemple, pour optimiser l'aide régionale et se rapprocher des 400 000 € sur la CdC la plus peuplée du PETR, il faudrait que les CdC contribuent à hauteur de 2,90 € / habitant :

6

<b>Simulation à 2,90 € / habitant par les CdC (à répartir sur 3 ans : 3 x 0,97 € ou sur 4 ans : 4 x 0,73 €)</b>		
<b>CdC et population</b>	<b>Part CdC</b>	<b>Part Région</b>
CdC Argentan Intercom (34 276 hab)	99 400,40 €	x 4 = 397 601,60 €
CdC VAM (14 608 hab)	42 363,20 €	x 2 = 84 726,40 €
CdC Pays de L'Aigle (26 103 hab)	75 698,70 €	x 4 = 302 794,80 €
Sous-totaux	217 462,30 €	785 122,80 €
<b>Budget Total OCM 2023-2026</b>	<b>1 002 585,10 €</b>	

Il convient donc de se questionner sur l'ambition à donner à cette OCM 2023-2026 et à définir définitivement le montant de contribution 2023 – 2026, ceci afin de permettre au plus vite au PETR de préparer les demandes de financements à déposer dans chacun des 3 Contrats de Territoires des 3 CdC.

**Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **De mettre en place une nouvelle OCM,**
- **De questionner les 3 CdC du PETR pour définir le montant de contribution par habitant à mobiliser et à répartir sur la période 2023-2026,**
- **De solliciter une contribution de la Région dans le cadre de chacun des Contrats de Territoire des 3 CdC,**

- **De solliciter une contribution du Département,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette nouvelle OCM.**

**DELIBERATION N° 2023 – 07 – 07**

**OBJET : SOLLICITATION DE LA PART DE VILLE A JOIE**

Le Président présente une proposition reçue au PETR : « Ville à Joie » est un collectif associatif de jeunes qui veulent faire revivre des villages en s'y installant pour une tournée et en y ramenant des services, des animations, des intervenants le temps d'un évènement, dans le but de refaire vivre du lien social.

Leur expérience a fonctionné dans la Nièvre, dans le Centre / Cher, puis en Pays Picard, en Seine-Maritime (Vallée de la Bresle). Ils souhaitent s'implanter en Normandie et seront dans le Bocage ornais cet été, au mois d'Août, dans 10 villages de moins de 600 habitants.

L'association recherche d'autres territoires type Pays / PETR et propose un format de tournée avec 6 semaines sur place, pour organiser 18 évènements dans 9 communes rurales différentes à raison de 3 dates par semaine et 2 passages par commune.

Le coût de ce format proposé est de 36 000 € HT, qui peut être financé par des partenaires institutionnels nationaux de « Ville à Joie ». Des PETR ont déjà apporté un financement Leader pour que ça ne coûte rien aux collectivités. Certains territoires font appel à eux pour la seconde fois sur des communes différentes de la première année.

Une petite présentation est faite pour voir si ce concept peut retenir l'attention des membres, et un reportage d'un journal télévisé est diffusé.

Pour plus d'informations sont disponibles sur ces sites :

<https://villeajoie.fr/>

<https://www.tflinfo.fr/regions/video-pour-un-soir-le-village-retrouve-ses-commerces-2228767.html>

Après échanges, les membres estiment que l'idée peut être intéressante, et qu'elle mérite d'être proposée au territoire, et qu'il pourrait être intéressant de voir comment cela se passe chez nos voisins du Pays du Bocage durant cet été 2023.

**Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **De répondre favorablement à Ville à Joie pour une initiative sur le PETR en 2024,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette action.**

**QUESTIONS DIVERSES**

En l'absence d'autres questions diverses, le Président clôt la séance à 19 h 15.